

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 Mars 2013 à 18h30

Date de la convocation : 20 mars 2013

Date d'affichage : 29 mars 2013

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT- Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES- Gérard FRATICOLA- M. Jean Paul BACABE - Mmes Marie Claude DELLONG- Sylvie BARRAU- Anne-Marie FOURGOUS- Chantal ESPADA- Emmanuelle CODINA -Mmes Nadine RESSEGUIER- Katia CAYRE- M Jacques ROUCH- M. Gilles GRANAL.

REPRESENTES : Gérard BATIGNE par Victor FUERTES
Jean-Louis OURNAC par Christian GARRABE
Marie IMBERNON par Didier ALDEBERT
Cyril POULET par Gérard GARCIA (jusqu'à 19h15)

Secrétaire de séance : Jean Paul BACABE

En ouverture de séance l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 20 Mars 2013

2013-07 Approbation compte administratif 2012

Monsieur Didier ALDEBERT présente le compte administratif 2012 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 730 217.25
Reprise des excédents	504 869.34
Dépenses	<u>- 1 400 700.42</u>
Excédent 2012	834 386.17

INVESTISSEMENT

Recettes	254 519.83
Dépenses	-753 393.27
Reprise résultat	- 187 995.07
Balance des restes à réaliser	<u>33 100.00</u>
	- 653 768.51

Monsieur le Maire fait remarquer qu'une partie de l'excédent 2012 doit être affectée à l'équilibre de la section d'investissement soit 653 768.51€. L'excédent de fonctionnement disponible pour l'élaboration du budget 2013 est donc de 180 617.66€.

Monsieur ALDEBERT se retire de l'assemblée, Monsieur FRATICOLA prend la présidence pour soumettre au vote le compte administratif 2012. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à reprendre la présidence de l'assemblée et remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli et leur confiance.

2013-08 Approbation du compte de gestion 2012

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal pour l'exercice 2012. Ce document correspond aux écritures et au suivi comptable de 2012.

Les résultats du compte de gestion correspondent avec ceux du compte administratif 2012 et ils n'appellent pas d'observations particulières.

Après ces diverses explications, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2013-09 Fixation des taux communaux d'imposition 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état fourni par la Direction Départementale de Finances Publiques qui sans modification des taux prévoit une rentrée fiscale pour 2013 de 949 616€.

Cette somme étant suffisante pour contribuer à l'équilibre du budget 2013, le conseil décide de reconduire ces mêmes taux pour 2013, soit 16.59% pour la taxe d'habitation ; 27.09% pour la taxe foncière bâti et 76.62% pour la taxe foncière non bâti.

2013-10 Vote du budget primitif 2013

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2013 qui une fois de plus a été élaboré sans recours à des emprunts.

Il signale que plus de 25% du fonctionnement sont prélevés pour être consacrés aux travaux d'investissement.

Le budget se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	422 000
Charges de personnel	798 000
Autres charges gestion courante	218 576
Charges financières	82 000
Charges exceptionnelles	2 000
Virement section d'investissement	<u>382 931</u>
	1 905 507

RECETTES

Atténuation de charges	10 000
Produits des services	42 500
Impôts et taxes	1 137 226
Dotations et participations	490 163
Autres produits de gestion	25 000
Travaux en régie	<u>20 000</u>
Excédent antérieur reporté	<u>180 618</u>
	1 905 507

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Report déficit exercice antérieur	686 969
Remboursement capital emprunt	130 000
Immobilisations corporelles	182 828
Immobilisations en cours	251 673
Travaux en régie	<u>20 000</u>
	1 271 370

RECETTES

Affectation résultat 2012	653 769
Virement de la section fonctionnement	382 931
Dotations et fonds divers	85 000
Subventions d'investissement	<u>149 670</u>
	1 271 370

Le budget primitif 2013 et les décisions qui en découlent sont unanimement adoptés par le Conseil Municipal.

Lors du vote des attributions des subventions aux associations locales, M. FRATICOLA ne participe pas au vote concernant la FNACA et Madame RESSEGUIER pour celle concernant la MLV.

2013-11 Redevance pour occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications.

Tout comme cela est fait pour les autres organismes utilisant le domaine public communal pour le passage de leurs réseaux (Grand Narbonne pour l'eau et l'assainissement, ERDF pour le réseau électrique) le Conseil décide d'instaurer cette redevance pour les opérateurs de télécommunications. En fonction des règlements en vigueur le tarif est de 40€ par km en souterrain, 53.33€ par km en aérien et 26€66 par m² de locaux techniques.

Plus rien ne restant à délibérer la séance est levée à 19h40.

Le Maire